

[Text]

Senator Davey: You say there are other committees that have research assistants?

The Chairman: Yes.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, it seems to me that this administrative or research assistant is for the committee, not only for the chairman.

The Chairman: Yes.

Senator Bonnell: So he gets this information from the other place for the committee?

The Chairman: Right.

Senator Bonnell: Once we as a committee hire him, he works just as much for Senator Stewart or Senator Leblanc as he does for the chairman or vice-chairman or anyone else? He is a committee employee?

The Chairman: That is right.

Senator Bonnell: It is the same with legal counsel, who does not give legal advice to only one or two members of the committee. He gives it to both parties equally. He tells the committee what is best for the committee. As far as I know, in the Social Affairs, Science and Technology Committee, when we have anything that has come before us, we have had no research assistant.

The Chairman: This is also an administrative assistant. It is to do both. I thought this was a regular entitlement.

The Clerk of the Committee: It is used. It is not done by regular entitlement. It is not in the rules but it is something used by chairmen who feel that the administration and research needs of their office will merit this sort of thing. I am thinking of Senator Marshall, who uses his quite a great deal. He receives a lot of correspondence in the course of his work and he uses his administrative assistant for that as well as for the type of thing to which Senator MacDonald referred, namely, the tracking of specific issues.

The Chairman: It is not a novel request. As has been explained to me, it is something to which a committee is entitled if it can prove the need. I can prove the need.

Senator Davey: Senator Bonnell makes the point that this research assistant would be working for the full committee. While that is true, I would assume that he would obviously be working more directly under the chairman, if there is something the chairman thinks he needs. I can see no reason why we should not go ahead with this. I do not have any trouble with it at all.

Senator Bonnell: It think it is up to the chairman, if he can get it through the Internal Economy Committee.

Senator Davey: That is right.

[Traduction]

Le sénateur Davey: Vous dites qu'il y a d'autres comités qui ont des attachés de recherche?

Le président: Oui.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, il me semble que cet adjoint administratif ou cet attaché de recherche est au service du Comité et non seulement du président.

Le président: Oui.

Le sénateur Bonnell: Donc cette personne obtient des renseignements sur l'activité de la Chambre pour le Comité?

Le président: C'est exact.

Le sénateur Bonnell: Une fois que le Comité l'aura embauchée, elle travaillera autant pour le sénateur Stewart ou le sénateur Leblanc que pour le président, le vice-président ou qui que ce soit d'autre. Cette personne est-elle un employé du Comité?

Le président: Oui.

Le sénateur Bonnell: Il en est de même du conseiller juridique, qui ne fournit pas des opinions à seulement un ou deux membres du Comité. Il fournit des opinions tant à un parti qu'à l'autre. Il précise au Comité ce qui est dans ses meilleurs intérêts. Pour autant que je sache, au Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, nous n'avons jamais eu d'attaché de recherche.

Le président: Cette personne est aussi un adjoint administratif. Elle sera appelée à remplir ce double rôle. Je croyais qu'il s'agissait là d'un droit couramment exercé.

Le greffier du Comité: Il est exercé, mais pas nécessairement couramment. Il n'est pas prévu dans le Règlement, mais c'est une possibilité à laquelle ont recours les présidents qui estiment que leur bureau peut tirer profit d'une telle aide, compte tenu de leurs besoins aux niveaux de l'administration et de la recherche. Je songe ici au sénateur Marshall qui a beaucoup recours aux services d'une telle personne. Le sénateur reçoit beaucoup de courrier dans le cadre de son travail et il fait par conséquent appel à son adjoint administratif pour répondre à ce courrier ainsi que pour s'occuper de questions semblables à celle à laquelle le sénateur MacDonald a fait allusion, à savoir l'étude de points précis.

Le président: Il ne s'agit pas d'une demande nouvelle ou originale. Selon ce qu'on m'a expliqué, c'est un service auquel un comité a droit, s'il peut établir l'existence d'un besoin pertinent. Or, je peux prouver l'existence d'un tel besoin.

Le sénateur Davey: Le sénateur Bonnell fait valoir que cet attaché de recherche serait au service de tous les membres du Comité. C'est vrai, mais je pense que, de toute évidence, cette personne travaillera plus directement sous l'autorité du président, si celui-ci estime qu'il a besoin de ses services. Je ne vois pas pourquoi nous n'essayerions pas d'obtenir les services d'une telle personne. Je ne vois rien de mal à cette démarche.

Le sénateur Bonnell: Je pense que la question relève du président, s'il peut convaincre le Comité de la régie interne.

Le sénateur Davey: C'est exact.